EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MORIENVAL

Envoyé en préfecture le 19/04/2021
Reçu en préfecture le 19/04/2021
Publié le
ID : 060-216004259-20210312-DEL042021-DE

Séance du 12 mars 2021

N° 04/2021

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 10

Absents : 5

Nombre de suffrages exprimés : 15
Pour : 13
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation
05/03/2021

Date d'affichage
05/03/2021

L'an deux mil vingt et un, le 12 mars à 18h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 5mars, s'est réuni à huis clos, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du maire, Hubert BRIATTE

Etaient présents :

M. BRIATTE Hubert ; M. RICHARD Emmanuel ; Mme RULENCE Dorothée ; M. DE SOUSA Jean François ; M. LECHEVALIER Gilles ; Mme DE WAELE Isabelle ; Mme DETOURBET Marie Charlotte; M. DELAHAYE Frédéric ; Mme PAILLARD Elodie ; Mme SOLINAS Brigitte

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés et Procuration(s) :

M. MOREAU Régis donne pouvoir à M. RICHARD Emmanuel
Mme VILLEMAINE Véronique donne pouvoir à Mme RULENCE Dorothée
Mme GAMEIRO Lucie donne pouvoir à M. BRIATTE Hubert

Etai(ent) excusé(s) : M. KOUAOVI Eric ; Mme CHARTIER Florence
Etai(ent) non excusé(s) : NEANT

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance :** Mme RULENCE Dorothée

OBJET

LOCATION MSP – MISE EN PLACE

M. le Maire informe le conseil municipal que la maison de santé pourrait être ouverte d'ici 2 mois, courant mai et qu'il est nécessaire de fixer les modalités d'occupation de cette structure par la SISA (association de médecins, spécialistes) par un contrat de location et de fixer un loyer annuel. Afin de permette à la SISA de s'organiser, de se mettre en place avec les spécialistes pour déterminer la participation de chacun, M. le Maire souhaite de ne pas demander un loyer en 2021 et de revoir la situation en fin d'année 2021.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

- **DONNE** pouvoir à M. le Maire de rédiger le contrat bail et de le proposer pour avis au conseil municipal
- **ACCEPTE** de ne pas demander un loyer annuel cette année 2021 et de revoir en fin d'année 2021 pour 2022

Ainsi fait et délibéré le 12/03/2021, À Morienval
Pour extrait certifié conforme et exécutoire

Le Maire,

Hubert BRIATTE

MAIRIE DE MORIENVAL (Oise)